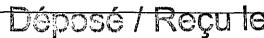


## Volet B

## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





2 5 FEV. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise franccohone de Bruxelles

N° d'entreprise : Dénomination 0#1509,160

(en abrěgé) ;

Forme juridique: SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE ILLIMITEE

Siège: Rue Grand Bigard, 14 1082 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : CONSTITUTION

(en entier): ADL BUSINE

FERNANDES DUARTE Nuno Miguel domicilié bd Général Wahis, 55 Bt 2 à 1030 Bruxelles.
DA SILVA MOREIRA LOPES André Luis domicilié bd Général Wahis, 55 Bt 2à 1030 Bruxelles.

Forme juridique : Les associés constituent une société coopérative à responsabilité illimitée.

Dénomination sociale : ADL BUSINESS

Siège social: Bruxelles (1082), Rue Grand Bigard, 14.

Objet social :La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, toutes activités et tous services relatifs ou liés directement ou indirectement au travaux d'aménagement, de rénovation et de nettoyage du bâtiment résidentiel ou industriel dans la mesure où il satisfait aux règles relatives aux accès à la profession, soit par l'entreprise, soit par ses sous-traitants.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, connexe ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Le capital social est illimité. Son montant minimum est fixé à 25.000,00 euros.

Le capital est constitué de vindt cinq parts de mille euros.

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, assciés ou non, nommés par l'assemblée générale pour une durée déterminée ou indéterminée. Ce mandat est révocable à tout moment. Le ou les administrateurs ont tous pouvoirs d'agir au nom de la société quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, pourvu qu'elle rentrent dans l'objet social et sauf les compétences réservées par la loi ou les présents statut à l'assemblée générale.

Le ou les administrateurs peuvent déléguer certains pouvoir spéciaux à toute personne qu'il estime compétente.

Si les comptes font apparaître une bénéfice, l'assemblée générale, sur proposition de l'organe de gestion, peut décider de l'affecter en tout ou en partie à un poste de résserve, le reporter ou le répartir entre les memebres dans la proportion de leurs droits dans le capital.

En cas de disolution de la société, apres apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou consignation des sommes nécessaires à cet effet, l'actif net servira d'abord à rembourser le montant du capital libéré et le solde sera réparti égalment entre toutes les parts sociales.

L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre. Le premier exercice commence ce 22 février 2019 pour se clôturer le 31 décembre 2020.

L'assemblée générale annuelle aura lieu chaque année au siège social le 1<sup>er</sup> samedi de juin à 10h. A l'issue de l'assemblé générale, les assocés nomment en qualité de gérant, Monsieur Da Silva Moreira André Luis.

Pour extrait analytique Fait à Bruxelles, le 21 Février 2019. Da Silva Moreira Lopes André Luis Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature